



PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse sécheresse 14 décembre 2022

Le département des Alpes-maritimes a fait face cette année 2022 à une situation de sécheresse exceptionnelle. Plusieurs records ont été battus : la période d'étiage est la plus chaude jamais enregistrée sur le territoire départemental, et la période de septembre 2021 à août 2022 (année hydrologique) est la plus sèche jamais connue depuis les premières mesures en 1959.

Les précipitations sont restées déficitaires durant les mois de septembre, octobre et novembre 2022, puis sont remontées en décembre. Les récentes précipitations ont permis d'améliorer les débits de l'ensemble des cours d'eau. Le niveau des nappes, bien que particulièrement bas pour cette période de l'année, amorcent une remontée. Dans les jours à venir, Météo France prévoit un passage pluvieux .

Compte-tenu de l'évolution favorable récente de la situation météorologique, de la diminution des besoins d'arrosage et des consommations d'eau en cette période de l'année, et après consultation du comité ressource en eau le 12 décembre 2022, Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes a décidé de lever les mesures de restrictions d'eau en vigueur à partir du 16 décembre 2022.

Pour autant la recharge des nappes demeure incertaine à ce jour, ainsi que la situation dans plusieurs sources du moyen et haut-pays., le Préfet des Alpes-maritimes en appelle à la responsabilité de chacun en prévision du printemps et de l'été 2023. Les mesures de restriction pourront en effet être réactivées sans délai dès le début du printemps si nécessaire.

L'ensemble des bonnes pratiques ayant jusqu'à ce jour permis de réaliser des économies d'eau doivent donc être maintenues.

En parallèle, un travail est engagé dans le cadre des Assises de l'eau qui se tiendront début 2023, afin de tirer un retour d'expérience approfondi de la sécheresse 2022 et d'identifier les actions à mener à court, moyen et long terme.